



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
24 juillet 2023
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

Quatre-vingt-sixième session

Genève, 2-6 octobre 2023

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général

Rapport de la Secrétaire générale de la CNUCED

Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport un aperçu des activités d'évaluation indépendantes dont sept projets et programmes de la CNUCED ont fait l'objet entre juillet 2022 et juin 2023. Dans le chapitre I, la CNUCED expose les résultats des sept évaluations. Dans le chapitre II, elle fait la synthèse des enseignements tirés de ces évaluations. Dans le chapitre III, elle aborde d'autres questions relatives aux activités d'évaluation. Dans le chapitre IV, elle présente le plan d'évaluation pour la période allant de juillet 2023 à juin 2024. Elle a établi le présent rapport pour rendre des comptes à ses États membres et pour compiler les bonnes pratiques et les leçons qu'elle a tirées de l'expérience, l'objectif étant, d'une part, d'améliorer la prise de décisions et la planification des activités futures, et, d'autre part, de renforcer les mécanismes de retour d'information et les boucles d'apprentissage.

2. Les évaluations sont menées conformément à la politique d'évaluation de la CNUCED, qui a été actualisée en 2023 compte tenu de la révision des normes et règles d'évaluation établies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, ainsi que des dernières instructions et orientations du Secrétariat de l'ONU¹. La politique d'évaluation de la CNUCED expose les grands concepts et les principes directeurs sur lesquels repose l'évaluation, établit le cadre institutionnel des activités d'évaluation, définit les principales attributions des acteurs concernés, et décrit les procédures et mécanismes d'évaluation. Elle couvre tous les programmes et projets financés au titre du budget ordinaire, ainsi que les projets extrabudgétaires exécutés par la CNUCED. Elle relève du Groupe de l'évaluation indépendante de la CNUCED, qui est composé de deux administrateurs, lesquels travaillent directement sous les ordres du Secrétaire général adjoint. Le chef du Groupe peut rendre compte d'une évaluation directement aux commanditaires de cette évaluation, ainsi qu'à la direction et aux organes directeurs, sans qu'aucune partie ne puisse exercer sur lui une quelconque contrainte morale.

¹ Voir <http://www.unevaluation.org/document/detail/1189> ;
<http://www.unevaluation.org/document/detail/1914> ; ST/AI/2021/3.



I. Résumé des conclusions des évaluations

3. Entre juillet 2022 et juin 2023, sept évaluations indépendantes et externes ont été achevées. Elles portaient sur les projets et programmes suivants :

a) « Accélérer la formation professionnelle dans le domaine du commerce électronique en Asie du Sud-Est dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement) ;

b) « Les flux financiers illicites en Afrique : définition, estimation de leur volume et diffusion de statistiques » (projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement) ;

c) « Cadres directifs favorables à la publication d'informations sur la durabilité et les objectifs de développement durable par les entreprises d'Afrique et d'Amérique latine » (projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement) ;

d) « L'intégration Sud-Sud et les objectifs de développement durable : promouvoir la transformation structurelle dans les principaux pays partenaires de l'initiative "Une Ceinture et une Route" » (projet financé par le Sous-fonds pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement) ;

e) Partenariat stratégique entre la CNUCED et le Royaume des Pays-Bas (programme financé par le Gouvernement néerlandais) ;

f) « Promouvoir une politique commerciale favorable à l'égalité des sexes dans les pays les moins avancés » (projet financé au titre du Cadre intégré renforcé) ;

g) Sous-programme 2 de la CNUCED sur l'investissement et les entreprises (programme financé au titre du budget ordinaire).

4. Les objectifs des évaluations étaient de jauger, de manière aussi systématique et objective que possible, l'utilité, la cohérence, la rationalité, l'efficacité et la durabilité des projets et programmes de la CNUCED, notamment la prise en compte des questions transversales, de tirer des conclusions des activités menées, de formuler des recommandations sur les améliorations à apporter, et de dégager des enseignements et de bonnes pratiques pour améliorer la prise de décisions et la planification des activités futures. On trouvera dans le présent chapitre des informations détaillées sur les conclusions, les recommandations et les leçons issues de ces évaluations.

A. Projet : « Accélérer la formation professionnelle dans le domaine du commerce électronique en Asie du Sud-Est dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 »

5. Ce projet, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, a été exécuté d'avril 2018 à décembre 2021, et le budget s'élevait à 600 000 dollars des États-Unis. Le but était de promouvoir le renforcement des connaissances sur le commerce électronique et l'adoption de politiques fondées sur des données factuelles en la matière dans les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Le projet, qui a consisté pour la CNUCED à mettre au point puis à dispenser des cours mixtes, visait aussi à aider les décideurs et les entrepreneurs à se familiariser avec les questions liées au commerce électronique, et à les doter des compétences nécessaires pour élaborer des stratégies et des lois. Deux modules de formation ont été créés, l'un sur le commerce électronique et l'autre sur l'identité numérique. Ces thèmes ont notamment été abordés à travers les prismes de la protection des données, des techniques commerciales, des solutions technologiques et de la gouvernance. La CNUCED a également organisé des ateliers en présentiel sur les deux thèmes en Indonésie, aux Philippines et à Singapour pour consolider les acquis des cours donnés en ligne.

6. L'évaluation a révélé un taux élevé d'abandon parmi les participants inscrits et un faible taux de réussite. Ainsi, 264 personnes se sont inscrites au premier cours sur les meilleures pratiques en matière de commerce électronique, mais seules 140 l'ont entamé et 79 l'ont achevé avec succès et ont reçu un certificat. Quant au deuxième cours, 139 personnes se sont inscrites, mais 96 seulement l'ont achevé avec succès. Les chiffres des cours sur l'identité numérique montrent des tendances analogues, qui s'expliquent en partie par le fait que les dates des cours coïncidaient avec celles de jours fériés et que la participation a été ouverte aux nationaux de pays autres que les trois bénéficiaires initiaux du projet. Cela dit, le taux de satisfaction des participants était élevé, puisque 91 % d'entre eux ont déclaré que les cours avaient répondu à leurs attentes ou les avaient dépassées. De l'avis de l'équipe d'évaluation, le taux de réussite relativement faible au premier cours de chacun des deux modules témoignait du caractère sélectif des cours et de l'accent mis sur l'acquisition effective des connaissances, puisque seuls les participants qui n'avaient pas abandonné et avaient réussi le test de fin de formation s'étaient vu remettre un certificat.

7. L'équipe d'évaluation a aussi conclu que les documents publiés et les informations diffusées via des sites Web et des portails en ligne contribueraient sans doute à la pérennité des résultats du projet, car les parties prenantes y avaient toujours accès même si la période d'exécution du projet avait expiré. La plateforme de formation en ligne utilisée tout au long du projet reste accessible et les participants peuvent encore consulter les supports d'information après avoir achevé les cours.

8. La parité avait été atteinte parmi les participants au projet, dont 48 % étaient des femmes. En outre, diverses études de cas établies par des femmes avaient été intégrées aux modules. L'équipe d'évaluation a estimé que, à l'avenir, les cours et les ateliers pourraient mettre davantage l'accent sur les enjeux relatifs aux droits de l'homme, par exemple sur la confidentialité des données personnelles.

9. Sur la base de ses conclusions, l'équipe d'évaluation a formulé les recommandations suivantes :

a) La CNUCED devrait adopter des stratégies de financement multidimensionnelles, notamment en nouant des partenariats avec des entités comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ou l'Organisation mondiale du commerce, afin que les cours continuent d'être améliorés et dispensés, et inclure ces cours dans de futurs projets multisectoriels en veillant à ce que leur coût soit abordable pour les participants ;

b) Compte tenu de l'essor rapide du commerce électronique partout dans le monde, la CNUCED devrait proposer, en plus des cours d'introduction généraux, des cours intermédiaires et avancés, qui seraient par exemple centrés sur des dimensions particulières d'une chaîne de valeur (logistique, paiements, etc.) ou d'un secteur (santé, mode, vente au détail, etc.) ;

c) La CNUCED devrait traduire les cours sur le commerce électronique et l'identité numérique dans les langues des pays où ces cours sont dispensés, surtout si la population a un faible niveau de compréhension de l'anglais, pour rendre l'apprentissage plus efficace.

B. Projet : « Les flux financiers illicites en Afrique : définition, estimation de leur volume et diffusion de statistiques »

10. Ce projet, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, a été exécuté de mars 2018 à juin 2022. Le budget, qui s'élevait à 1 315 647 dollars É.U., était géré par la CNUCED à hauteur d'environ 600 000 dollars É.U. et par la Commission économique pour l'Afrique à hauteur de plus de 700 000 dollars É.U. L'objectif était de renforcer la capacité des États d'Afrique et des autres parties prenantes du continent à définir les flux financiers illicites, à en estimer le volume et à diffuser des statistiques sur ces flux pour les aider à atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Les pays bénéficiaires étaient l'Afrique du Sud, l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, le Gabon, le Ghana, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, le Sénégal et la Zambie. En raison d'une forte demande et des économies dues aux restrictions de déplacement imposées pendant la pandémie, deux autres

pays ont été ajoutés à la liste des bénéficiaires. Le projet s'est déroulé en trois étapes : évaluation de différentes méthodes de mesure des flux financiers illicites et établissement de définitions et de méthodes communes ; mise à l'essai des méthodes ; diffusion des résultats.

11. L'équipe d'évaluation a conclu que le projet avait été en phase avec le Programme 2030, les mandats des entités d'exécution et les besoins des pays d'Afrique. Du retard avait toutefois été pris dans l'exécution du projet et dans la diffusion des estimations établies (en raison de la complexité des travaux méthodologiques et de la pandémie), ainsi que dans l'utilisation de ces estimations aux fins de l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODD. Le projet avait contribué à améliorer la cohérence de l'action de divers acteurs internationaux et avait été soutenu par plusieurs organisations. Les objectifs avaient été atteints, puisque des définitions et des méthodes communes avaient été établies, les capacités institutionnelles des pays bénéficiaires avaient été renforcées et les méthodes élaborées avaient été diffusées. Neuf pays bénéficiaires avaient établi des estimations préliminaires du volume des flux financiers illicites (contre un objectif de six), et les 11 avaient élaboré des plans d'action destinés à remédier à leurs lacunes dans la collecte de données (contre un objectif de quatre).

12. L'évaluation avait mis en lumière l'importance des travaux méthodologiques, de la formation de consensus et de l'adhésion des décideurs aux niveaux national et international. Lorsqu'un pays publiait des estimations du volume des flux financiers illicites, l'ONU devait l'aider à présenter l'information de façon adéquate pour éviter que des données soient mal interprétées ou utilisées à mauvais escient. La collaboration entre la CNUCED, la Commission économique pour l'Afrique et le bureau des Nations Unies en Namibie avait été fructueuse et pourrait servir d'exemple dans le cadre de futures activités.

13. L'équipe d'évaluation a conclu que le projet avait renforcé sensiblement la capacité des pays bénéficiaires à mesurer le volume des flux financiers illicites et avait contribué à l'action menée au niveau mondial pour lutter contre ces flux. Il fallait toutefois redoubler d'efforts pour : communiquer des statistiques sur l'indicateur 16.4.1 des ODD, relatif aux flux financiers illicites ; diffuser les estimations établies ; intensifier l'action partout dans le monde ; continuer de rallier les décideurs à la cause de la lutte contre les flux financiers illicites ; améliorer la coordination entre les parties prenantes pour garantir l'application systématique des méthodes d'évaluation de ces flux dans le cadre du Programme 2030. L'Assemblée générale a noté qu'il existait des concepts et des méthodes éprouvées en matière de mesure des flux financiers illicites et que des progrès considérables avaient été accomplis dans ce domaine, et a « demand[é] aux entités des Nations Unies, aux organisations internationales et aux donateurs de travailler de concert avec les organismes responsables en vue de former les organismes nationaux de statistique et les autres entités chargées de faire rapport sur les flux financiers illicites à l'utilisation des méthodes convenues »².

14. Sur la base de ses conclusions, l'équipe d'évaluation a formulé les recommandations suivantes :

a) La CNUCED et la Commission économique pour l'Afrique devraient réfléchir aux dispositions financières à prendre pour que leurs travaux sur les flux financiers illicites puissent se poursuivre et être intensifiés ;

b) Dans le cadre de nouveaux projets relatifs aux méthodes de calcul du volume des flux financiers illicites, la CNUCED pourrait prévoir des activités de suivi à l'intention des participants à de précédents projets, par exemple sur la présentation des données recueillies ;

c) Les activités de formation de consensus devraient être renforcées, en complément des activités de coopération technique, notamment pour promouvoir l'application effective des méthodes approuvées ;

² A/RES/77/154.

d) La CNUCED pourrait envisager la possibilité de nouer des partenariats avec des entités internationales telles que l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, le Groupe d'action financière ou l'Organisation mondiale des douanes pour renforcer la lutte contre les flux financiers illicites ;

e) La CNUCED et la Commission économique pour l'Afrique devraient poursuivre leurs travaux de recherche sur la mesure des flux financiers illicites et en publier les conclusions, notamment dans le cadre du projet du Compte de l'ONU pour le développement sur les flux financiers illicites ;

f) Les critères d'inclusion auxquels les pays bénéficiaires doivent satisfaire devraient comprendre la représentation équilibrée des sexes au sein des groupes de travail nationaux et l'accessibilité des activités de formation aux personnes handicapées.

C. Projet : « Cadres directifs favorables à la publication d'informations sur la durabilité et les objectifs de développement durable par les entreprises d'Afrique et d'Amérique latine »

15. Ce projet, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, a été exécuté de février 2018 à juin 2022, et le budget s'élevait à 740 000 dollars É.U. Certaines activités avaient pour bénéficiaires directs des pays (Afrique du Sud, Colombie, Guatemala et Kenya), tandis que d'autres avaient une portée régionale et s'adressaient aux pays d'Afrique et d'Amérique latine dans leur ensemble. Le projet visait à renforcer la capacité des États à mesurer et à suivre la contribution du secteur privé à l'exécution du Programme 2030. Pour tirer le meilleur parti des renseignements publiés par les entreprises au sujet des ODD, il faut renforcer l'harmonisation, la comparabilité et la cohérence des données financières et des données sur la durabilité. Les objectifs du projet étaient donc les suivants : créer un mécanisme chargé de coordonner l'action menée par les différentes autorités nationales en vue de définir le cadre dans lequel s'inscrirait l'établissement des rapports sur la durabilité ; aider les entreprises à élaborer et à publier des rapports sur la durabilité à la fois utiles et conformes à ce cadre ; aider les pouvoirs publics à recueillir des informations comparables et fiables sur la contribution des entreprises à la réalisation des ODD, en veillant à ce que ces informations soient compatibles avec le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD.

16. L'équipe d'évaluation a conclu que le projet avait été utile et avait répondu aux besoins et aux priorités des pays et régions bénéficiaires. Trois pays supplémentaires (Cameroun, Mexique et Ouganda) avaient sollicité l'assistance technique de la CNUCED et avaient été intégrés au projet. Celui-ci avait abouti à l'établissement de deux partenariats régionaux (l'un en Afrique et l'autre en Amérique latine) dont l'objectif était de sensibiliser les entreprises à la publication d'informations sur la durabilité et de promouvoir l'échange de données d'expérience au niveau régional. Les acteurs interrogés durant l'évaluation avaient déclaré que ces partenariats régionaux étaient essentiels pour donner une impulsion aux activités de publication d'informations sur la durabilité et sur les ODD dans les pays qui accusaient un retard à cet égard.

17. L'équipe d'évaluation a estimé que les mesures ci-après auraient un effet catalytique et contribueraient à garantir la pérennité des résultats du projet : l'établissement d'un partenariat régional en Asie sur le modèle des deux partenariats déjà noués ; la reconnaissance des résultats du projet à la trente-neuvième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et à la treizième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement. Depuis l'exécution du projet, la CNUCED avait reçu des demandes d'assistance d'autres pays.

18. Les parties prenantes au projet avaient recensé divers facteurs auxquels pouvait être attribué le succès des activités : la demande des pays bénéficiaires ; les possibilités de partage de connaissances et de réseautage offertes par les partenariats ; le statut de la CNUCED, considérée de longue date comme un partenaire de confiance, particulièrement au fait des questions sur lesquelles portait le projet. L'équipe d'évaluation a toutefois noté que,

au niveau national, des obstacles continuaient d'entraver la mesure et le suivi de la contribution du secteur privé à l'exécution du Programme 2030, notamment un potentiel manque de capacités humaines.

19. Sur la base de ses conclusions, l'équipe d'évaluation a formulé les recommandations suivantes :

a) La CNUCED devrait mobiliser des fonds supplémentaires pour pouvoir poursuivre et intensifier ses travaux relatifs à la publication d'informations sur la durabilité et les ODD. Les partenariats régionaux, en particulier, devraient être consolidés au moyen d'initiatives de renforcement des capacités dont le support serait un guide sur la publication d'informations relatives à la durabilité, et de nouveaux partenariats pourraient être établis dans d'autres régions ;

b) Les acteurs de certains pays ne disposant pas du soutien de haut niveau ou des capacités nécessaires pour pérenniser les résultats du projet, la CNUCED est encouragée à réfléchir à des mesures de pérennisation et à les intégrer dans ses projets futurs. Il pourrait s'agir de créer des synergies avec d'autres entités (organisations régionales, société civile, secteur privé, etc.) pour mettre en avant les avantages de la publication d'informations sur la durabilité ;

c) Dans le cadre de ses projets, la CNUCED devrait prévoir un plan de communication clair et détaillé afin de garantir la bonne compréhension des principaux produits et résultats par les participants. En particulier, elle pourrait établir une version actualisée et simplifiée de son guide pratique pour le développement de la comptabilité ;

d) La CNUCED devrait continuer d'élaborer des indicateurs et des orientations propres à favoriser la prise en compte systématique de toutes les questions transversales, notamment des préoccupations relatives à l'environnement, aux droits de l'homme et à l'inclusion des personnes handicapées.

D. Projet : « L'intégration Sud-Sud et les objectifs de développement durable : promouvoir la transformation structurelle dans les principaux pays partenaires de l'initiative "Une Ceinture et une Route" »

20. Ce projet, financé par le Sous-Fonds pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement, a été exécuté de novembre 2018 à avril 2022. Le budget approuvé s'élevait à 929 046 dollars É.U. Il a consisté à partager des données d'expérience sur le développement de la Chine avec d'autres pays du monde du Sud, à savoir l'Éthiopie, l'Indonésie et Sri Lanka, dans le contexte de l'initiative « Une Ceinture et une Route ». L'objectif était triple : donner aux pays partenaires les moyens de participer plus activement à l'initiative en les aidant à mieux cerner la transformation structurelle à l'œuvre en Chine ; renforcer leur capacité à établir des mécanismes institutionnels et des stratégies susceptibles d'accroître l'impact des activités menées au titre de l'initiative sur le thème de la transformation structurelle ; les aider à brosser un tableau plus complet des répercussions économiques de la pandémie et à y remédier au moyen de politiques adaptées.

21. L'équipe d'évaluation a conclu que le projet avait été particulièrement en phase avec les besoins des pays bénéficiaires, le mandat de la CNUCED et les ODD. La conception du projet, la sélection des activités et le choix des produits avaient été fonction des besoins et des priorités de développement des pays participants. En contribuant à une meilleure compréhension des politiques mises en œuvre par la Chine, il avait permis de combler certaines lacunes des connaissances sur les modèles de développement alternatifs, et ses résultats seraient par conséquent très utiles à d'autres pays en développement et aux organisations de développement partenaires.

22. Auparavant, les décideurs des pays bénéficiaires étaient peu au fait des politiques adoptées par la Chine dans les domaines du commerce, du développement industriel, de la macroéconomie, de la finance, de la gestion de la dette et de l'économie numérique. À la fin du projet, leurs connaissances étaient beaucoup plus pointues. Les participants ont déclaré

avoir acquis une meilleure compréhension de la trajectoire de développement de la Chine. Quant à la probabilité que les résultats du projet s'inscrivent dans la durée, l'équipe d'évaluation a constaté que les décideurs des pays participants étaient plus à même de s'inspirer de la trajectoire de développement et de transformation structurelle de la Chine dans le cadre de l'élaboration de politiques. Les participants aux webinaires ont recensé plus de 15 recommandations utiles, et Sri Lanka a adopté une nouvelle stratégie numérique sur la base de ces recommandations.

23. Les responsables du projet ont privilégié les interventions dont les bénéficiaires pourraient pérenniser les résultats sans avoir besoin d'une assistance supplémentaire. Ils y avaient associé des parties prenantes locales, qui avaient participé activement aux travaux et contribueraient sans doute grandement à l'appropriation nationale des résultats. Les conclusions du projet ont été synthétisées dans une publication accessible sur la plateforme de l'initiative « Une Ceinture et une Route » afin que d'autres pays puissent en bénéficier³.

24. Sur la base de ses conclusions, l'équipe d'évaluation a formulé les recommandations suivantes :

a) La CNUCED devrait chercher à obtenir les ressources nécessaires pour lancer une deuxième phase du projet ou un nouveau projet analogue afin de maintenir l'élan créé et d'en tirer parti. Il pourrait s'agir de lancer de nouvelles initiatives ou d'élargir des initiatives existantes dans d'autres pays ou domaines thématiques en faisant fond sur les enseignements que d'autres pays émergents ont tirés de l'expérience, de nombreuses parties prenantes ayant manifesté leur souhait de participer à des activités d'échange d'expériences et d'apprentissage par les pairs ;

b) La CNUCED devrait instaurer une collaboration plus étroite avec les partenaires et les parties prenantes, par exemple en transformant la plateforme de l'initiative « Une Ceinture et une Route », actuellement une plateforme statique de diffusion de connaissances, en une communauté active et engagée, et en élaborant une stratégie de communication claire, qui permette de distinguer les compétences de la CNUCED de celles des autres organisations de promotion du développement ;

c) La CNUCED devrait prendre en compte les questions transversales de façon plus systématique, par exemple en intensifiant ses travaux de recherche et d'analyse consacrés aux droits de l'homme, aux questions de genre et à l'inclusion des personnes handicapées. Elle pourrait notamment procéder à une évaluation approfondie des inégalités et disparités de genre ou formuler des recommandations sur des questions opérationnelles ou stratégiques en lien avec des domaines prioritaires.

E. Programme : partenariat stratégique entre la CNUCED et le Royaume des Pays-Bas

25. Le partenariat stratégique entre la CNUCED et le Royaume des Pays-Bas s'est étalé sur quatre ans (2019-2022). Le Royaume des Pays-Bas a fourni à la CNUCED des fonds d'un montant total de 6 millions de dollars É.U., qui ont servi à financer diverses activités réparties en trois domaines d'action prioritaires. Les activités des domaines d'action 1 (l'investissement en faveur du développement durable) et 3 (la bonne gouvernance au service du développement du secteur privé) ont été exécutées par la Division de l'investissement et des entreprises (budget de 4 millions de dollars É.U.), tandis que les activités du domaine d'action 2 (le commerce électronique et l'économie numérique) relevaient de la Division de la technologie et de la logistique (budget de 2 millions de dollars É.U.). L'équipe d'évaluation s'est concentrée sur les domaines d'action 1 et 3. Les activités du domaine d'action 2 avaient déjà fait l'objet d'une évaluation en 2021⁴.

³ UNCTAD, 2022, *[China] Structural Transformation : What Can Developing Countries Learn?* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.22.II.D.9, Genève).

⁴ Voir https://unctad.org/system/files/official-document/osginf2022d5_en.pdf.

26. Le principal objectif de l'évaluation était de promouvoir la responsabilité par rapport aux résultats et l'apprentissage. L'équipe d'évaluation a jaugé les activités à l'aune des critères de l'utilité, de la cohérence, de l'efficacité, de la rationalité et de la durabilité, en tenant compte également du degré d'intégration des questions de genre et des préoccupations relatives aux droits de l'homme. Selon l'équipe, les activités menées dans le cadre du partenariat avaient été très pertinentes, puisqu'elles avaient porté sur des questions importantes et répondu aux besoins des pays en développement. En outre, elles avaient été en phase avec les objectifs de la CNUCED, la mission du donateur et les ODD, et avaient consolidé les connaissances d'entités publiques (ministères des finances et de l'investissement, par exemple) et d'organes régionaux (Marché commun de l'Afrique orientale et australe, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Ligue des États arabes, etc.) dans des domaines tels que les accords d'investissement et la fiscalité. L'équipe d'évaluation a conclu que la qualité des travaux de recherche et d'assistance technique de la CNUCED avait été l'un des principaux ressorts du succès des activités menées, de même que la réputation de la CNUCED, considérée comme un partenaire de confiance. Faute d'indicateurs propres au partenariat, il avait toutefois été difficile de cerner les résultats directement attribuables aux activités.

27. Le rapport coût-efficacité des activités menées au titre du partenariat a été jugé favorable. L'une des grandes forces du partenariat avait été la mise à disposition d'un financement pluriannuel sans affectation particulière, qui avait permis à la CNUCED de sélectionner les projets et les pays bénéficiaires avec davantage de flexibilité, en fonction de la demande. L'équipe d'évaluation a constaté que l'exécution des activités avait été entravée par des problèmes de coordination entre les ministères des pays bénéficiaires et par les répercussions de la pandémie. La CNUCED avait toutefois mobilisé des fonds supplémentaires (4,65 millions de dollars É.U.) et fait preuve de rationalité dans l'utilisation des ressources.

28. Il est ressorti de l'évaluation que les résultats du partenariat avaient de bonnes chances de s'inscrire dans la durée. Une plateforme centrale d'eRegistration avait par exemple été mise en place afin que les profils nationaux créés dans le cadre du partenariat continuent d'être utilisés à l'avenir, et les conclusions de travaux de recherche sur l'investissement étranger direct et la fiscalité internationale avaient été intégrées dans des cours dispensés par le secrétariat à des fonctionnaires des pays bénéficiaires au titre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. La CNUCED s'était efforcée, à des degrés divers selon les activités, de prendre en compte les questions de genre et les préoccupations relatives aux droits de l'homme. Ainsi, les femmes étaient nombreuses à utiliser les plateformes d'eRegistration créées dans les pays bénéficiaires, et l'inclusion de dispositions relatives aux questions de genre dans les modèles d'accord témoignait de l'engagement de la CNUCED en faveur de l'égalité des sexes, de même que ses efforts de promotion des investissements axés sur l'autonomisation des femmes.

29. Sur la base de ses conclusions, l'équipe d'évaluation a recommandé que le Gouvernement néerlandais continue de conclure de tels accords de financement avec la CNUCED, qui pourrait ainsi répondre avec plus de flexibilité aux demandes d'assistance technique des États membres. En outre, elle a adressé à la CNUCED les recommandations suivantes :

- a) Définir des indicateurs et des objectifs aux fins du suivi et de l'évaluation du prochain partenariat stratégique entre la CNUCED et le Royaume des Pays-Bas, qui portera sur la période 2023-2026 ;
- b) Associer les ambassades du Royaume des Pays-Bas dans les pays bénéficiaires et le Ministère des affaires étrangères aux activités pour renforcer les synergies ;
- c) Mettre en place dans d'autres pays les outils numériques testés dans le cadre du partenariat (plateforme d'eRegistration lancée à titre expérimental au Bhoutan et outil de comptabilité électronique mis à l'essai en El Salvador, notamment) ;
- d) Tenir une comptabilité des fonds mobilisés au moyen d'activités financées au titre du partenariat et communiquer des informations sur ces fonds dans les rapports annuels au Royaume des Pays-Bas ;

e) Trouver des moyens supplémentaires d'assurer la pérennité des résultats en nouant des partenariats avec les commissions régionales de l'ONU, les acteurs des milieux universitaires et les organisations de la société civile ;

f) Inclure des indicateurs relatifs au genre et aux droits économiques dans le cadre de suivi.

F. Projet : « Promouvoir une politique commerciale favorable à l'égalité des sexes dans les pays les moins avancés »

30. Ce projet, financé au titre du Cadre intégré renforcé, a été exécuté de mai 2020 à décembre 2022, et le budget s'élevait à 251 450 dollars É.U. Il s'inscrivait dans le cadre du Programme relatif au commerce, aux questions de genre et au développement de la CNUCED et a consisté à dispenser des cours sur le commerce et le genre (deux en 2021 et deux en 2022). L'objectif était de renforcer la capacité des pays les moins avancés à prendre en considération les questions de genre dans leurs politiques commerciales et à résorber les disparités de genre dans le monde du commerce.

31. L'équipe d'évaluation a conclu que le projet avait été d'une grande utilité en montrant notamment que, pour parvenir à l'égalité des sexes, il était indispensable de prêter attention à l'interaction entre commerce et genre. Les supports de formation avaient été adaptés aux besoins des pays les moins avancés, et les participants avaient été sélectionnés sur la base de leur parcours professionnel, de leurs fonctions (décideurs, conseillers chargés des questions commerciales, acteurs du secteur privé, universitaires, défenseurs de l'égalité des sexes, etc.) et de leur capacité à influencer l'élaboration des politiques. Le nombre de demandes d'inscription avait été supérieur au nombre de places disponibles. En revanche, le nombre de demandes soumises par des représentants des pays les moins avancés avait été inférieur aux objectifs du Cadre intégré renforcé, signe qu'il fallait peut-être promouvoir davantage les projets de ce type auprès des pays les moins avancés.

32. Au total, 414 personnes issues de 81 pays avaient participé à au moins un des cours, dont 51 % étaient des représentants de 34 pays parmi les moins avancés et 58 % étaient des femmes. Il résultait des enquêtes auxquelles les participants avaient été invités à répondre que le contenu des cours était adapté à leurs besoins. En 2022, 97 % des personnes qui avaient participé à un cours en 2021 ont déclaré avoir mis en pratique les connaissances acquises, 39 % ont rapporté avoir contribué à divers aspects de l'élaboration de politiques (sensibilisation, dialogue, mesures concrètes, etc.), 88 % ont fait savoir que leurs organisations respectives s'intéressaient de plus en plus à l'interaction entre commerce et genre, et 67 % ont indiqué que leurs pays respectifs tenaient compte des questions de genre dans l'élaboration de leurs politiques commerciales.

33. Afin de pérenniser les résultats, les responsables du projet avaient facilité le partage de connaissances une fois les cours achevés. Le projet avait abouti à la création d'un réseau d'anciens participants, dont les membres pouvaient prendre part à des débats en ligne (en présence d'orateurs invités) et à des activités de la CNUCED. Toutefois, ce réseau n'avait pas été conçu pour permettre la collecte d'informations sur la suite donnée aux cours ni pour faciliter l'échange de données d'expérience ou pour inciter à l'action. L'équipe d'évaluation a conclu que, pour qu'un projet de renforcement des capacités débouche sur des mesures concrètes au-delà de la période de mise en œuvre, il fallait dégager du temps et des ressources supplémentaires spécialement à cette fin.

34. Sur la base de ses conclusions, l'équipe d'évaluation a formulé les recommandations suivantes :

a) Les cours devraient être suivis d'activités post-formation organisées dans le cadre du réseau d'anciens participants, qui viseraient à recueillir des renseignements sur la suite donnée aux cours par les participants et sur les éventuelles modifications apportées aux politiques au niveau national, à faciliter l'échange de données d'expérience et à diffuser des informations actualisées sur les nouvelles pratiques ;

b) Les ressources mises à disposition dans le cadre d'un projet ne devraient pas profiter exclusivement aux participants à ce projet, mais aussi servir à l'organisation

d'activités de suivi auxquelles seraient invités à prendre part les participants à l'ensemble des projets menés au titre du Programme relatif au commerce, aux questions de genre et au développement ;

c) La CNUCED pourrait accorder une plus grande attention aux participants aux cours précédents et leur donner les moyens de mettre efficacement en pratique les connaissances acquises, leur retour d'expérience pouvant éclairer l'élaboration de nouveaux supports d'information et l'organisation de nouvelles activités.

G. Programme : Sous-programme 2 de la CNUCED sur l'investissement et les entreprises

35. Les résultats de l'évaluation du sous-programme 2 sont présentés dans un rapport distinct⁵.

II. Enseignements tirés des évaluations

36. Le Groupe de l'évaluation indépendante établit annuellement un rapport de synthèse des principaux enseignements tirés des évaluations. Il examine et analyse les conclusions et les recommandations issues de multiples évaluations afin de dresser un tableau plus complet du programme dans son ensemble, de sorte que la CNUCED puisse tirer le meilleur parti des activités d'évaluation. Ce travail de synthèse permet de repérer des similitudes et des idées récurrentes parmi les évaluations, de mettre en évidence les forces et les faiblesses de la CNUCED, et de trouver des points à améliorer ou à examiner plus avant. La comparaison et la confrontation des conclusions de différentes évaluations permettent également de renforcer la validité et la fiabilité du processus d'évaluation, de recouper les informations et de réduire le risque que des conclusions soient tirées sur la base de quelques évaluations seulement, voire d'une seule. De surcroît, l'intégration de divers points de vue et de multiples sources de données peut favoriser l'émergence de nouvelles idées et l'acquisition de nouvelles connaissances, et permettre de repérer des tendances ou dynamiques qu'une analyse compartimentée des évaluations aurait peut-être masquées.

37. Le présent chapitre est consacré aux enseignements tirés des huit évaluations menées au cours de la période considérée. L'objectif est d'offrir aux décideurs une vue d'ensemble des informations recueillies, de leur permettre de prendre des décisions en connaissance de cause, de promouvoir l'apprentissage et le partage de connaissances en regroupant et en diffusant les conclusions des évaluations, et de faciliter l'échange de données d'expérience entre parties prenantes. Les enseignements tirés des précédentes évaluations des activités de la CNUCED, enseignements présentés dans les précédents rapports, demeurent une référence et il est recommandé aux administrateurs de projets et aux gestionnaires de programmes de les prendre en considération dans le cadre de la conception et de la gestion de leurs propres projets et programmes.

A. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont appréciées par les États membres

38. De manière générale, les bénéficiaires et les États membres sont très satisfaits des projets de coopération technique de la CNUCED. Ces projets sont considérés comme très utiles, adaptés aux besoins des États membres et en phase avec les mandats et objectifs de la CNUCED. En témoigne l'augmentation du nombre de demandes d'assistance.

39. Il ressort des évaluations que les forces de la CNUCED sont ses connaissances spécialisées et la qualité de ses travaux de recherche et d'analyse, qui aident les bénéficiaires à mieux cerner des questions de commerce et de développement complexes, et à prendre des décisions en connaissance de cause. Son approche multidisciplinaire

⁵ TD/B/WP/324.

permet aux États membres de traiter les problématiques dans leur globalité, en tenant compte de l'interdépendance entre les différents obstacles à surmonter et les chances à saisir.

B. Les équipes en charge des projets ont fait preuve de résilience, de flexibilité et d'innovation face à la pandémie

40. Les administrateurs de projets ont dû prendre des dispositions particulières pendant la pandémie pour poursuivre l'exécution des projets et atteindre leurs objectifs. Ils ont adopté des stratégies de continuité des opérations, répondu à l'évolution des besoins des bénéficiaires et agi pour atténuer les répercussions de la crise. Le nombre de pays intéressés par les solutions numériques de la CNUCED, par exemple par la plateforme d'eRegistration, a augmenté pendant la pandémie. Compte tenu des restrictions imposées aux déplacements et aux rassemblements, la CNUCED a organisé ses cours, ses ateliers et ses activités de renforcement des capacités via des plateformes d'apprentissage en ligne, notamment sous la forme de webinaires. Les activités en ligne ont apporté leur lot de difficultés et ne sauraient remplacer les réunions en présentiel, mais elles ont permis de limiter les retards, d'atteindre les grandes étapes des projets et de parvenir aux résultats attendus.

41. La pandémie a aussi amené les membres du personnel de la CNUCED à renforcer leurs compétences numériques, à adopter des méthodes de travail innovantes et à tirer parti des technologies pour surmonter les obstacles liés au travail à distance. Les outils numériques ont non seulement facilité le travail à distance pendant la pandémie, mais également ouvert la voie, par la suite, à l'adoption de nouvelles pratiques de travail plus flexibles et collaboratives.

C. Davantage doit être fait pour suivre les indicateurs de performance et recueillir des données utiles

42. Des efforts considérables ont été faits ces dernières années pour améliorer les cadres logiques et les indicateurs de performance dans les descriptifs de projet, mais le suivi des indicateurs et la remontée des données connexes restent lacunaires. Les administrateurs de projets ne prévoient pas systématiquement des systèmes et processus clairs de collecte et de gestion des données relatives aux indicateurs de performance, et trop peu de ressources humaines et/ou financières sont consacrées au suivi.

43. Les équipes en charge des projets n'ont pas toujours recueilli de données sur les indicateurs, notamment sur les indicateurs relatifs aux résultats, de sorte que l'équipe d'évaluation a dû s'appuyer davantage sur des entretiens pour obtenir les informations nécessaires et recouper les conclusions. Il résultait de l'évaluation que les équipes devaient définir des plans de suivi plus détaillés, qui incluaient non seulement des indicateurs précis, mais aussi des renseignements sur les méthodes de collecte de données, la fréquence du suivi, les parties responsables, ainsi que les mécanismes de communication et d'analyse des données. En outre, le plan de suivi devrait être approuvé par chacune des parties prenantes avant le début du projet pour que toutes soient au clair sur leurs responsabilités respectives. Depuis la récente introduction de la solution intégrée de planification, de gestion et de communication de l'information, il est possible d'ajouter des indicateurs à tous les niveaux du cadre logique et de rendre compte des progrès accomplis au regard des différents indicateurs projet par projet. L'utilisation de cette nouvelle solution, conjuguée à l'établissement de plans de suivi plus détaillés, pourrait favoriser la communication de données plus précises et pertinentes, et faciliter la soumission de rapports de qualité.

D. L'impératif de la pérennité des résultats n'est toujours pas suffisamment pris en compte au stade de la planification

44. Dans le cadre de certains projets, des efforts ont été faits, aux stades l'élaboration du descriptif et de l'exécution, pour inclure des éléments de nature à pérenniser les résultats, mais il est ressorti des évaluations que la CNUCED avait beaucoup à gagner à réfléchir à

l'adoption de mesures de pérennisation supplémentaires au niveau central. Dans plusieurs cas, les bénéficiaires ont déclaré avoir besoin d'une aide complémentaire et/ou de ressources supplémentaires pour continuer de progresser le long de la chaîne des résultats. Toutefois, l'obtention de résultats durables nécessitait de prévoir des ressources à cette fin dès le stade de la planification et d'appliquer des stratégies au-delà de la période de mise en œuvre des projets, afin que les activités de suivi et d'évaluation, de renforcement des capacités et de transfert de connaissances puissent se poursuivre, et que des mécanismes de soutien à long terme et de pérennisation des résultats soient mis en place.

45. Il est essentiel, pour produire des résultats pérennes, de prendre en considération le point de vue et les suggestions des parties prenantes et des bénéficiaires. En associant les parties prenantes à toutes les étapes de la planification d'un projet, la CNUCED peut assurer la prise en compte de leur point de vue, promouvoir l'appropriation du projet par les acteurs locaux, encourager ceux-ci à se préoccuper de la durabilité des résultats et faciliter l'intégration des activités du projet dans les structures et systèmes déjà en place au niveau national. Elle peut aussi repérer et atténuer plus facilement les risques susceptibles de nuire à la pérennité des résultats du projet (évolution des politiques publiques, de la conjoncture économique, du contexte social ou environnemental, etc.).

E. Il est crucial, pour amplifier la portée et les retombées des projets de la CNUCED, d'améliorer les plans de communication et la diffusion des produits et résultats

46. Les évaluations avaient montré que les principales parties prenantes et les décideurs n'étaient pas forcément au fait des activités de la CNUCED. L'élaboration de stratégies et de plans de communication plus détaillés et mieux étudiés pouvait renforcer l'efficacité des projets et programmes de la CNUCED, notamment des activités de renforcement des capacités. Une diffusion plus large des travaux de l'organisation permettrait aux parties prenantes de prendre des décisions plus éclairées et d'amplifier les retombées des projets.

47. La CNUCED pourrait rendre ses publications techniques accessibles sous plusieurs formats (brefs résumés, infographies, vidéos, contenu interactif, etc.) pour s'adresser à des publics plus divers et rendre l'information aisément compréhensible. Elle pourrait aussi intensifier la collaboration avec les pouvoirs publics, avec d'autres organisations et avec la société civile afin de donner une plus grande visibilité à ses travaux.

F. La CNUCED pourrait s'appuyer davantage sur des partenariats pour accroître la portée de ses projets, leur impact et la pérennité de leurs résultats

48. L'engagement et la participation des parties prenantes favorisent l'appropriation nationale des projets et garantissent la pertinence et l'efficacité des interventions. En étudiant de nouvelles possibilités de partenariat ou en approfondissant les partenariats existants, la CNUCED pourrait élargir sa base de ressources, ses compétences et ses réseaux, l'idée étant de mener des activités de coopération technique plus globales et plus durables, et de donner plus de visibilité à ses produits de connaissance. Elle pourrait également collaborer de façon plus stratégique avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, avec les banques de développement et avec d'autres organisations pour mobiliser des fonds extrabudgétaires ou solliciter une aide en nature aux fins de l'exécution de ses programmes de coopération technique. Quant aux organisations de la société civile, elles pourraient enrichir les travaux de la CNUCED en apportant des points de vue différents, en mettant à disposition leurs savoirs locaux et en suscitant une mobilisation citoyenne, et faire en sorte que les vues des populations et groupes marginalisés soient prises en compte.

49. L'équipe d'évaluation a recommandé à la CNUCED de resserrer ses partenariats avec les commissions régionales de l'ONU, qui ont une connaissance approfondie et une compréhension fine des enjeux économiques, des problématiques sociales et des considérations de développement propres à leurs régions respectives. En harmonisant leurs stratégies, en échangeant des données, en partageant les conclusions de leurs travaux de

recherche et en coordonnant leur action, la CNUCED et les commissions régionales pourraient faire en sorte que les politiques commerciales et les politiques de développement soient complémentaires, se renforcent mutuellement et contribuent à des objectifs communs. Les commissions régionales disposent de plateformes et de réseaux via lesquels elles peuvent échanger avec les acteurs de leurs régions respectives, notamment avec les États, les organisations régionales, les organisations de la société civile et les représentants du secteur privé. En s'associant avec elles, la CNUCED pourrait donc accroître la portée et l'impact de ses activités de renforcement des capacités.

G. Des orientations supplémentaires sont nécessaires pour garantir la prise en compte systématique des questions transversales

50. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur les droits de l'homme, le genre, l'inclusion des personnes handicapées et l'environnement⁶, ainsi qu'à la politique d'évaluation de la CNUCED, les questions relatives à l'égalité des sexes, à l'inclusion des personnes handicapées, à l'environnement et aux droits de l'homme sont prises en considération dans le cadre de toutes les évaluations des activités de la CNUCED, tout au long du cycle d'évaluation. Il est ressorti des évaluations que des efforts avaient été faits, à des degrés divers, pour prendre en compte l'impératif de l'égalité des sexes dans les projets et programmes, mais qu'il fallait prêter une plus grande attention aux autres questions transversales. À l'échelle de l'organisation, des groupes de travail interdivisions sur le genre, l'environnement et les changements climatiques ont été créés, et une stratégie d'inclusion du handicap a été adoptée. À l'échelle des projets, en revanche, il faut donner des orientations supplémentaires aux membres du personnel et/ou renforcer leurs capacités pour leur donner les moyens d'intégrer les questions transversales de façon plus systématique et résolue.

51. L'équipe d'évaluation a recommandé à la CNUCED d'établir, à tous les échelons de la chaîne des résultats, des indicateurs ventilés par genre sur l'inclusion du handicap. De bonnes pratiques pouvaient être recueillies, au sein de l'organisation et à l'extérieur, puis diffusées auprès des différentes divisions et unités. La mise en place de partenariats avec d'autres entités des Nations Unies dont les mandats avaient trait aux questions transversales pouvait également renforcer la capacité de la CNUCED à prendre ces questions en considération dans le cadre de ses travaux.

III. Autres questions relatives aux activités d'évaluation

52. En plus de procéder à des évaluations, le Groupe de l'évaluation indépendante aide les administrateurs de projets et les gestionnaires de programmes à élaborer les plans d'évaluation, notamment à établir des indicateurs adaptés et à rédiger des questions d'évaluation pertinentes. Il participe aussi à l'examen des concepts et propositions de projets, et approuve officiellement les nouveaux descriptifs de projets en appliquant la procédure de validation définie par la CNUCED. Il fait partie du Comité de coopération technique de la CNUCED, auquel il communique des informations sur les politiques et activités relatives à l'évaluation des projets de coopération technique, rend compte des conclusions et des enseignements des rapports d'évaluation, et présente les recommandations issues des évaluations pour examen. En plus d'avoir actualisé la politique d'évaluation de la CNUCED, il a établi, à l'intention du personnel de l'organisation, des orientations sur les normes, procédures, critères et méthodes d'évaluation, qui sont également applicables aux auto-évaluations. Il a par exemple travaillé avec l'équipe du Système douanier automatisé (SYDONIA) à la révision de son modèle d'auto-évaluation et des orientations connexes, et a organisé un atelier à l'intention des administrateurs de projets régionaux de l'équipe dans le but de les inciter et de les aider à réfléchir aux difficultés rencontrées dans le cadre des projets, aux bonnes pratiques recensées, aux enseignements tirés de l'expérience et aux moyens d'aller de l'avant, puis à rendre compte de leurs conclusions.

⁶ A/RES/60/1, A/RES/71/243, A/RES/75/154, A/RES/76/6 et A/RES/76/L.75.
Voir aussi ST/SGB/2019/7.

53. Tous les deux ans, le Bureau des services de contrôle interne évalue le Groupe de l'évaluation indépendante de la CNUCED dans le cadre de l'établissement de son rapport biennal sur l'état d'avancement de l'évaluation des entités du Secrétariat, qui s'accompagne d'un tableau d'évaluation⁷. Dans son rapport, qui couvre 76 entités du Secrétariat de l'ONU, il évalue chaque entité selon quatre axes (cadre, ressources, produits et portée, et qualité des rapports) à l'aune d'indicateurs et de critères prédéfinis. Le but est de jauger les unités d'évaluation du système des Nations Unies de manière systématique au regard d'indicateurs objectifs pour les renforcer et pour aider les États Membres, la haute direction et le personnel à repérer des tendances et des points à améliorer.

54. Il a été conclu que la CNUCED, considérée comme une grande entité opérationnelle du Secrétariat de l'ONU, disposait d'un solide système d'évaluation (tableau 1).

Tableau 1

Évaluation de la CNUCED par le Bureau des services de contrôle interne (2020-2021)

<i>Catégorie</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Statut</i>	<i>Évolution par rapport à la période 2018-2019</i>
Cadre	1. Entité chargée de l'évaluation	Unité d'évaluation autonome (5/5)	Aucun changement
	2. Rattachement hiérarchique	L'unité d'évaluation rend compte à l'organe directeur et/ou au responsable de l'entité (3/3)	Aucun changement
	3. Classe de l'administrateur en charge de l'unité	P-4 (2/4)	Aucun changement
	4. Score de la politique d'évaluation	Élevé (31/36)	Aucun changement
	5. Procédures d'évaluation appliquées	Toutes (5/5)	Aucun changement
	6. Score du plan d'évaluation	Moyen (7/14)	Baisse
Ressources	7a. Montant estimatif des dépenses consacrées aux seuls rapports d'évaluation	602 121,81 dollars É.-U.	Aucun changement
	7b. Part du budget-programme total	0,27 %	Aucun changement
	7c. Montant estimatif des dépenses consacrées à toutes les activités d'évaluation, y compris les rapports d'évaluation	688 371,21 dollars É.-U.	Aucun changement
	7d. Part du budget-programme total	0,31 %	Aucun changement
Produits et portée	8. Nombre de rapports soumis	10	Aucun changement
	9. Nombre de rapports d'évaluation	10	Baisse
	10. Portée du sous-programme	5/5	Aucun changement
Qualité des rapports	11. Part (nombre) de rapports de (très) bonne qualité parmi les rapports de l'échantillon	83,33 % (5/6)	Hausse
	12. Part (nombre) de rapports contenant de (très) bonnes recommandations parmi les rapports de l'échantillon	50 % (3/6)	Hausse

⁷ A/78/70 et Nations Unies, Bureau des services de contrôle interne, Division de l'inspection et de l'évaluation, 2023, « United Nations evaluation dashboard 2020-2021 », rapport n° IED-23-006.

<i>Catégorie</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Statut</i>	<i>Évolution par rapport à la période 2018-2019</i>
	13. Score moyen au regard des critères du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies/(nombre de rapports remplissant de manière satisfaisante/entièrement les critères)	7,3 (critères remplis) (4/6)	Hausse
	14. Score moyen au regard des critères d'intégration des considérations relatives aux droits de l'homme/(nombre de rapports intégrant de manière satisfaisante/entièrement ces considérations)	2,2 (intégration satisfaisante) (5/6)	Hausse

Source : Nations Unies, Bureau des services de contrôle interne, Division de l'inspection et de l'évaluation, 2023.

55. En ce qui concerne les points à améliorer, le Bureau des services de contrôle interne a estimé que la CNUCED pouvait renforcer son plan d'évaluation, notamment en définissant plus clairement la finalité de l'évaluation, les ressources mobilisées et les procédures de soumission des rapports au responsable de l'entité ou à l'organe directeur pour examen ou approbation⁸. La CNUCED pouvait également améliorer la qualité des recommandations en veillant à ce que celles-ci soient réalistes, ciblées et susceptibles d'être appliquées.

IV. Plan d'évaluation pour la période 2023-2024

56. Le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a prié le secrétariat d'entamer un nouveau cycle d'évaluation des cinq sous-programmes⁹. Le secrétariat a lancé en octobre 2021 un nouveau cycle d'évaluation, qui a commencé par l'évaluation du sous-programme 1 sur la mondialisation, l'interdépendance et les stratégies de développement¹⁰. Le sous-programme 3 sur le commerce international et les produits de base fera l'objet d'une évaluation au cours de la période 2023-2024. Le plan d'évaluation pour la période 2023-2024 prévoit également un certain nombre d'évaluations indépendantes de projets extrabudgétaires dont l'échéance interviendra au cours de cette période (tableau 2).

Tableau 2
Plan d'évaluation (2023-2024)

<i>Programme ou projet</i>	<i>Source du financement</i>	<i>Budget total (En dollars É.-U.)</i>	<i>Budget consacré à l'évaluation (En dollars É.-U.)</i>	<i>Période d'évaluation</i>
Économie de l'océan et commerce des produits de l'océan : stratégies cohérentes et fondées sur des données factuelles	Compte de l'ONU pour le développement	650 000	15 500	T4 2022-T3 2023
Tirer parti du potentiel commercial des produits du biocommerce bleu pour promouvoir la durabilité des moyens de subsistance et la conservation de la biodiversité marine dans certains pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales	Union européenne (par l'intermédiaire de la Commission de l'Organisation des États des Caraïbes orientales)	327 000 (estimation)	16 000	T4 2022-T3 2023

⁸ Nations Unies, Bureau des services de contrôle interne, Division de l'inspection et de l'évaluation, 2023.

⁹ Voir TD/B/WP/306, TD/B/WP/312 et TD/B/WP/319.

¹⁰ Voir TD/B/WP/312 et TD/B/WP/318.

<i>Programme ou projet</i>	<i>Source du financement</i>	<i>Budget total (En dollars É.-U.)</i>	<i>Budget consacré à l'évaluation (En dollars É.-U.)</i>	<i>Période d'évaluation</i>
Projet conjoint COVID-19 : Initiative mondiale pour le redressement du secteur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises après la pandémie	Compte de l'ONU pour le développement	4 490 500	92 950	T4 2022-T3 2023
Projet conjoint COVID-19 : Transports et connectivité du commerce à l'ère des pandémies	Compte de l'ONU pour le développement	4 835 000	106 551	T4 2022-T3 2023
Projet conjoint COVID-19 : Mobiliser des ressources financières en faveur du développement à l'heure de la pandémie de COVID-19	Compte de l'ONU pour le développement	1 155 270	30 106	T1 2023-T4 2023
Faciliter les opérations de transit, de transport et de commerce en Afrique de l'Ouest pour améliorer la participation aux chaînes de valeur	Cadre intégré renforcé	1 775 000	15 000	T3 2023-T1 2024
Évaluation externe du sous-programme 3 de la CNUCED sur le commerce international et les produits de base	Budget ordinaire	15 016 400	50 000	T3 2023-T2 2024
Cohérence des stratégies de renforcement des capacités productives dans les pays africains les moins avancés	Compte de l'ONU pour le développement	590 155	25 155	T4 2023-T2 2024
Le commerce vert au service du développement durable dans les petits États insulaires en développement du Pacifique membres du Groupe Fer de lance mélanésien	Compte de l'ONU pour le développement	576 927	24 927	T4 2023-T2 2024

Abréviations : COVID-19 = maladie à coronavirus 2019 ; T = trimestre.

Source : CNUCED.

57. Le Groupe de l'évaluation indépendante continuera de s'employer à faire connaître les résultats des évaluations auprès des administrateurs de projets et des gestionnaires de programmes de la CNUCED, notamment en faisant circuler un bulletin d'information semestriel. En outre, il actualisera ses outils d'assurance-qualité et les orientations connexes, et poursuivra son projet de mise au point d'un système structuré de suivi des recommandations. Le plan d'évaluation pour la période 2023-2024 a été communiqué aux divisions et services pour commentaires et approuvé par le Secrétaire général adjoint.